

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 28 novembre à 18 h 00

À CAUX

Salle des Fêtes

Question n°9



Approbation du rapport Budgétaire 2023

Modification du calendrier budgétaire :

- Vote du budget primitif 2023 en décembre 2022 (sans reprise des résultats)
- Reprise des résultats 2022 au budget supplémentaire 2023

Mise en place de la norme budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 :

- En lieu et place de la M14, adopté lors du conseil communautaire du 3 octobre 2022
- Règlement Budgétaire et Financier (RBF) présenté à l'approbation du conseil communautaire du 28 novembre 2022
- Révision des méthodes d'amortissement comptables présentée à l'approbation du conseil communautaire du 28 novembre 2022

Le Projet de Loi de Finances 2023

- **Le PLF 2023 en discussion** : Loi de Finances 2023 votée fin décembre 2022
- **Suppression de la CVAE** : elle devrait être remplacée par une compensation à l'euro près d'une fraction de TVA.
- **Report de 2 ans de la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels**
- **Création d'un « Fonds vert »** pour soutenir les projets des collectivités en faveur de la transition écologique

Les objectifs pour 2023

- Maintenir la capacité d'investissement de la CAHM pour réaliser le Programme Pluriannuel d'Investissement 2023/2027
- Optimiser les ressources d'investissement externes en particulier les subventions
- Garantir un bon niveau d'épargne nette et donc d'autofinancement
- Maitriser les dépenses de fonctionnement afin notamment d'absorber les surcoûts liés à l'inflation

Recettes de fonctionnement

- + 3,5% attendu de Fraction de TVA, soit + 455 491€. Produit perçu en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation.
- + 5,3% d'évolution réglementaire des bases THRS, soit un produit supplémentaire de + 463 167 € .
- + 5,7% d'évolution réglementaire et physique des bases de foncier bâti , soit un produit supplémentaire attendu de + 213 297 €.
- Suppression partielle de la CVAE, remplacée par une fraction de TVA, évolution de 3,7%, soit + 116 763 €.

Dépenses de fonctionnement

- Augmentation des charges à caractère général due à l'énergie pour 230 000 € et à la maintenance de la piscine de Pézenas pour 400 000 €
- Evolution nette du chapitre des charges de personnel contenue : +6% soit 977 015€ dont 710 850 € pour la revalorisation du point d'indice de 3,5 %

	Prévu 2021	Prévu 2022	Prévu 2023
Dépenses	19 850 000 €	20 310 000 €	21 590 000 €
Recettes	3 994 898 €	4 178 015 €	4 481 000 €
Coût net	15 855 102 €	16 131 985 €	17 109 000 €

Dépenses de fonctionnement

- Légère baisse des subventions aux associations (- 41 281 €)
- Augmentation de 330 000 € de la contribution aux centres aquatiques du fait de l'ouverture de Pézenas en juin 2022
- Hausse des intérêts de la dette en raison de la progression des taux variables + 275 000 €

Les dépenses d'équipement sont de 16 M€ sur le budget principal

Nos priorités d'investissement

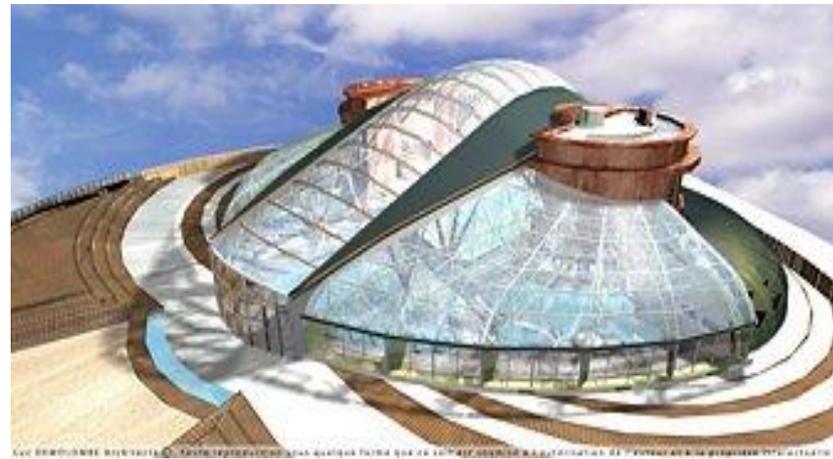
- Equipements sportifs
- Patrimoine et archéologie
- Eau, Assainissement, Pluvial et DECI
- Environnement
- Système d'Information et Numérique
- Développement Economique
- Agriculture, Production et Gestion de l'Espace
- Politique de la Ville
- Habitat
- Cadre de vie
- Transports

SPORT

Archipel la cité de l'eau à Agde : 250 000 €

Solde des travaux d'aménagement de la chaufferie bois

Subventions inscrites : **89 164 €**



PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE



Château Laurens :

- Construction pavillon d'accueil : **900 000 €**
- Aménagement du Parc : **1,4 M€**
- Recettes : **140 000 €** pour le château + **129 351 €** pour le parc



Centre de Conservation et d'Etudes sur l'Archéologie : **60 000 €**

Valorisation numérique des sites archéologiques : **42 988 €**

EAU, ASSAINISSEMENT, PLUVIAL ET DECI

EAU : 3,37 M€ de dépenses d'équipement, notamment pour des travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension de réseaux d'eau potable et pour l'acquisition d'un camion polybenne

ASSAINISSEMENT : 4,41M€ de dépenses d'équipement, notamment pour réhabiliter des réseaux, des postes de refoulement et réutiliser des eaux traitées

PLUVIAL ET DECI : 253 792 € pour la mise à niveau des équipements et 80 000 € pour la réduction des déchets plastiques



ENVIRONNEMENT (GEMAPI)

Continuité des opérations engagées pour plus de **3,10 M€**

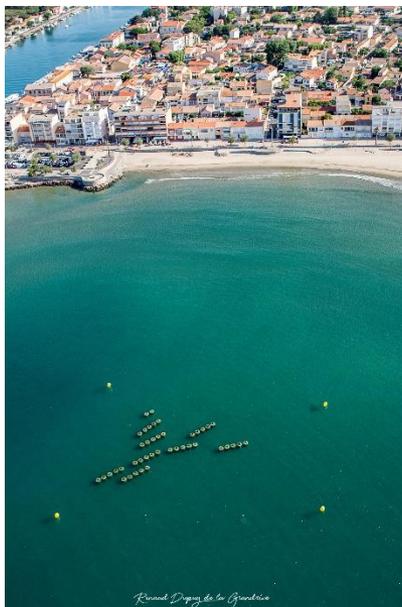
Protection du Littoral : 1 732 732 €

de travaux innovants et
d'expérimentation d'un atténuateur
des houles

Recettes : 978 250 €

Epanchoirs : 129 928 € de travaux de
sécurité

Recettes : 64 964 €



ENVIRONNEMENT (GEMAPI)

Digues : 665 694 € de maîtrise d'œuvre et de travaux et **462 540 €** de recettes

Acquisitions et renouvellement de matériel : 264 650 € de nouveaux crédits

1,06 M€ en fonctionnement pour la restauration et l'entretien des cours d'eau et des digues



ENVIRONNEMENT

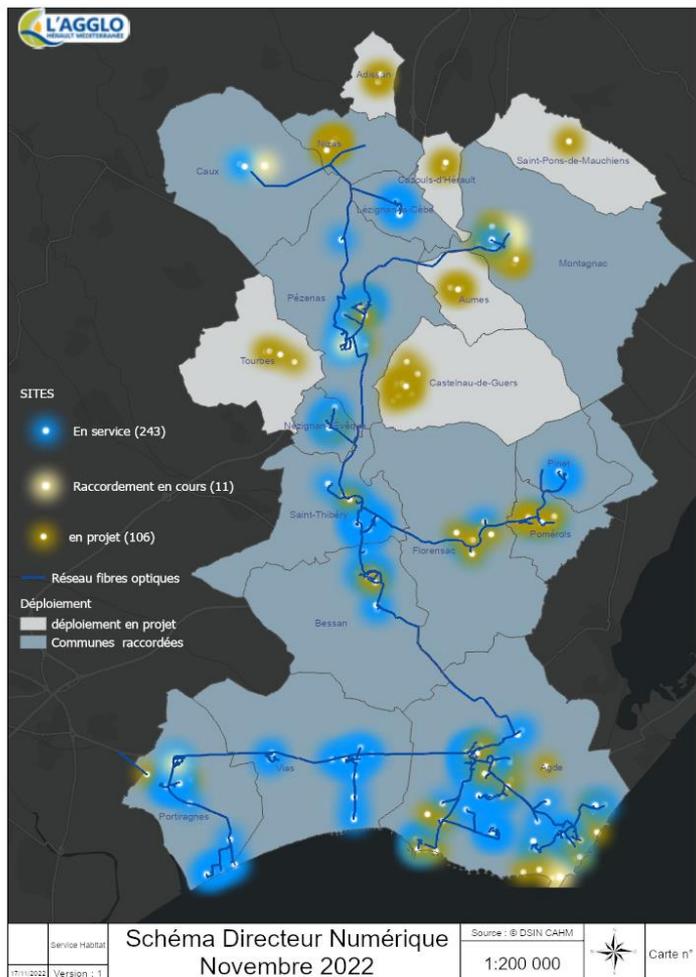
Maison de la nature du Bagnas :

818 180 €

Recettes : 429 544 €



SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE



Montée en débit et déploiement de la fibre optique : 250 000 €

Recettes : 61 642 €



Renouvellement du matériel et Modernisation des outils métiers : 434 000 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



- **Parcs d'Activités Economiques : 1,8 M€** sur le budget principal
- **La Capucière à Bessan : 180 000 €** de fin de travaux et d'acquisitions. Recettes significatives issues du programme de commercialisation (compromis en cours) **environ 7 M€**
- **Extension la Source à Vias : 100 000 €** d'études de faisabilité pour le lancement du PAE
- **La Méditerranéenne à Agde : 40 000 €** de solde de travaux
- **Le Roubié à Pinet : 50 000 €** d'études de sol
- **Jacques Cœur à Montagnac : 25 000 €**
- **Le Puech à Portiragnes : 50 000 €**
- **L'Audacieux à Florensac : 20 000 €**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



13 entreprises installées dans les pépinières Gigamed à Bessan et Gigamed Explore à Saint-Thibéry.

Aides à l'immobilier pour l'implantation des entreprises : 300 000 €

AGRICULTURE, PRODUCTION ET GESTION DE L'ESPACE

Chèvrerie à Saint-Pons de Mauchiens : 20 000 €

Bergerie à Castelnau : Aménagement fromagerie : 80 000 €

Réhabilitation du réseau hydraulique ASA Verdisse : 40 000 €

Restauration balisage signalétique Sentiers VTT, cartes panoramiques : 13 500 €



POLITIQUE DE LA VILLE

Actions Cœur de Ville à Agde dans le cadre de la Politique de la Ville :



NPNRU : 800 000 € au total dont :

- **Salle pluriactivités : 400 000 € et 165 510 € de subventions**
- **Fonds de concours pour l'îlot Brescou : 350 000 €**
- **Soutien au pilotage NPNRU : 50 000 €**

Campus connecté : 124 450 € de nouveaux crédits

HABITAT

Amélioration de l'habitat dans le cadre des politiques contractuelles :

1,7 M€ de l'agglo qui génèreront **3,65 M€** d'investissements sur le territoire.

AVANT



APRÈS



CADRE DE VIE

Entretien des Bâtiments et Acquisitions de matériels

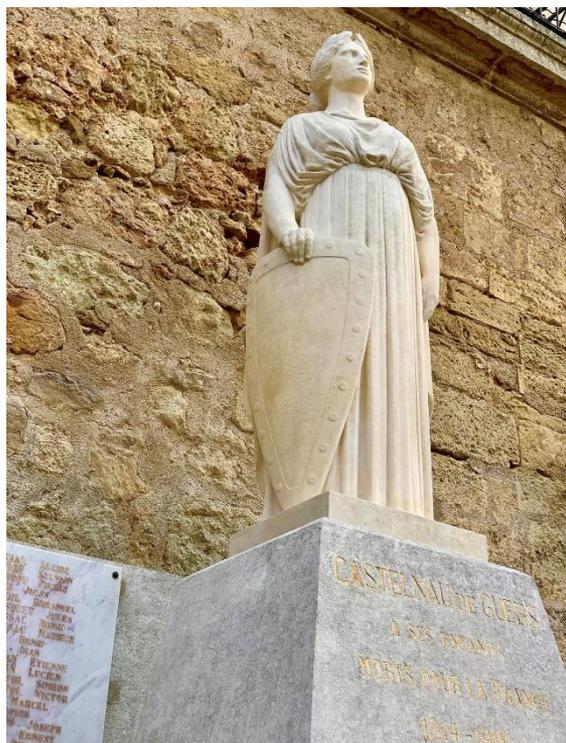


Entretien et restauration des bâtiments et équipements intercommunaux : 365 000 €

Renouvellement et modernisation du matériel : 750 500 €

CADRE DE VIE

Dispositifs d'aide aux projets communaux et fonds pour la restauration du patrimoine



Fonds de concours aux communes : 350 000 €

Embellissement Cœur de village : 100 000 €

Restauration du petit patrimoine : 47 064,84 €



TRANSPORTS

Délégation de service public et restructuration du réseau de bus :

3,8 M€ de dépenses de fonctionnement

En investissement **50 000 €** sont prévus

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) à Agde :

638 625 €

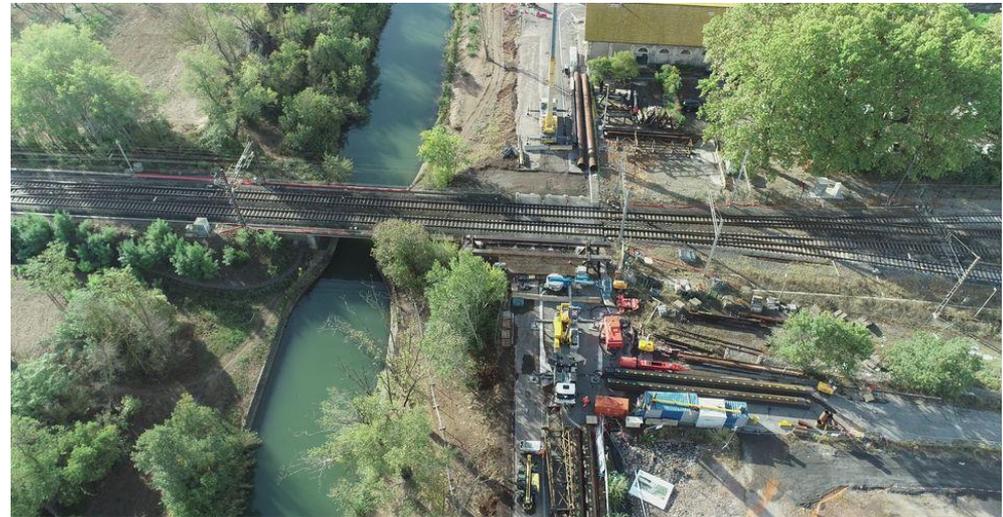
Réseau Cyclable d'Agglomération (Nouvelle Opération) :

450 000 €



TRANSPORTS

Projet d'extension du Port Fluvial :
416 496 € et 60 000€ de Subventions



Quartier du Canalet, Suppression du
passage à niveau : 608 000 €

Question n°10



*Adoption du règlement budgétaire et financier
de la CAHM*

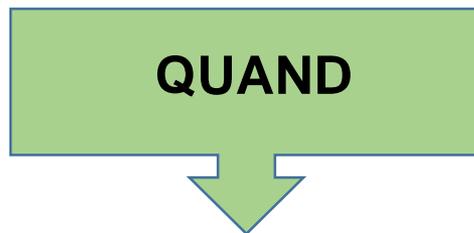
Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants :



obligation de vote d'un RBF



Adoption au plus tard la séance précédant l'adoption de la 1^{ère} délibération budgétaire

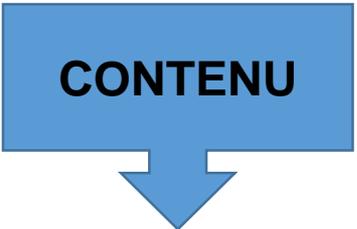
Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF)



OBJECTIF

- **Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes**
- **Décrire les procédures de la CAHM et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible**
- **Créer un référentiel commun et une culture de gestion partagée entre la Direction des Finances et les services gestionnaires**
- **Information sur la gestion des AE/AP et des CP**

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF)



CONTENU

- **Le Processus Budgétaire**
- **L'Exécution Budgétaire**
- **La Gestion du Patrimoine**
- **La Gestion des Garanties d'emprunt**
- **L'Information des élus et de la population**